



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 22 mars 2021, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1539-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 460 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER, AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT À 525 000 \$

QUE le règlement numéro 1539-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 16 avril 2021;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juin 2021;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, étant donné que les bureaux de la municipalité sont fermés au public pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 juin 2021.

Mélanie Côté
Greffière adjointe par intérim